



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT (CCLPA)

28 communes – 14 978 habitants

Recrute à temps non complet (0,30 ETP = 10,50 H) le plus tôt possible
Contractuel – CDD 1 an renouvelable

Médecin coordonnateur en EHPAD **Situé à MONDRAGON (Tarn - 81)**

Rattaché à la la direction de l'établissement, vous contribuerez à la qualité de la prise en charge gériatrique des résidents en favorisant la coordination générale des soins entre les différents professionnels de santé (salariés ou libéraux) intervenant dans l'établissement.

MISSION

Conformément à l'article D312-58 du Code de l'Action Sociale et des familles, modifié par Décret n°2011-1047 du 2 septembre 2011, les attributions du médecin coordonnateur sont multiples autour de 13 missions.

ACTIVITES PRINCIPALES

Définition de l'organisation générale des soins dans l'établissement

- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'établissement qui détermine les modalités de prise en charge des résidents.
- Conseiller le directeur de l'établissement sur le plan médical.
- Veiller à la qualité de la prise en charge gériatrique.
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques.
- Contribuer à l'évaluation de la qualité des soins.
- Contribuer à la professionnalisation des équipes.
- Mettre en œuvre une politique de formation et d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.
- Rédiger, avec le concours de l'équipe soignante, le rapport annuel d'activité médicale.
- Émettre des recommandations concernant l'amélioration de la prise en charge et de la coordination des soins

Organisation de la prise en charge médicale des résidents

- Réaliser les visites de pré-admission avec les demandeurs et leurs familles.
- Conseiller le directeur de l'établissement pour la décision d'admission d'un résident.



- Évaluer et valider l'état de dépendance des résidents.
- Assurer l'encadrement médical des équipes soignantes.
- Définir avec les équipes soignantes les besoins de chaque résident et formaliser les protocoles de soins adaptés.
- Organiser la coordination des professionnels de santé (internes et externes) intervenant dans l'établissement.
- Veiller, avec les professionnels de santé, à la bonne adaptation des prescriptions de médicaments et de soins.
- Être le garant du respect des droits et libertés des personnes, et de la qualité des soins prodigués.
- Organiser la permanence des soins.
- Organiser le renseignement et le suivi des dossiers de soins.
- Réaliser des prescriptions médicales en cas d'urgence ou de risques exceptionnels.

Acteur et partenaire du réseau gérontologique

- Collaborer à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés.
- Contribuer à l'intégration de l'établissement dans les filières de prise en charge des personnes âgées (sanitaires ou médico-sociales).
- Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels locaux : ARS, conseil départemental.

COMPETENCES

Expertise en gériatrie
Méthodes d'évaluation des degrés de dépendance des résidents (GMP) et des besoins requis en soins (PATHOS)
Connaissance de la législation encadrant le fonctionnement des EHPAD
Maîtrise des outils informatiques

APTITUDES PROFESSIONNELLES

Capacité à travailler en équipe
Aptitude à coordonner et fédérer les équipes
Disponibilité
Sens de l'organisation, méthodologique



Environnement de travail et interlocuteurs

Internes :

Directeur de l'établissement
Infirmière coordinatrice
Équipe soignante : infirmières, aides-soignants, psychologue, ergothérapeute, ...

Externes :

Résidents et leurs familles
Médecins traitants des résidents
Professionnels paramédicaux partenaires de l'établissement
Membres de l'agence régionale de santé (ARS)
Réseau gérontologique

Profil

Diplômes requis

Les qualifications requises pour occuper un poste de médecin coordonnateur sont précisées dans l'arrêté du 26 avril 1999 :

Diplôme d'État de Docteur en médecine, DES (Diplôme d'études spécialisées) complété d'un DESC (Diplôme d'études spécialisées complémentaires) de gériatrie ou d'une capacité de gérontologie ou d'un DU de médecin coordonnateur en EHPAD ou à défaut d'une attestation de formation délivrée par un organisme agréé

Si le médecin coordonnateur, lors de sa prise de poste, n'est pas titulaire d'une des certifications complémentaires requises, il doit s'engager à se former et en obtenir une dans un délai de trois ans.

Conditions de travail

- Possibilité d'aménagement horaire sur l'année, et des jours de travail, semaines non travaillées. Souplesse du planning, permettant d'allier plusieurs activités et une vie familiale.
- Amplitude horaire variable en fonction des besoins du service et de la mission
- Travail au sein de l'établissement

Rémunération et avantages sociaux

Statutaire

Les candidatures (CV et lettre de motivation manuscrite) sont à adresser avant le 30 septembre 2020 à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout
Maison du Pays 81220 SERVIÈS

Pour tout renseignement complémentaire contacter :
Sandra PALMOURIES, Directrice de l'EHPAD – 05.63.34.27.45